Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260409-2026_090426_28-DE

delib_2026_09042026_28

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 9 Avril 2026 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 02/04/2026
Date de la publication : 02/04/2026
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 13/04/2026

PRÉSENTS : M. MILLET Serge – M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme LE MER Anne – M. FROGER René – Mme LOUAPRE Michèle – M. KEROMEST Tugdual – Mme MORVAN Christine – M. FONTAINE Antoine – Mme BRAULT Virginie – Mme LALONNIER Marjorie
ABSENTS EXCUSÉS : Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse ***(a donné pouvoir à Mme LE MER Anne)***
ABSENTS NON EXCUSÉS :
SECRETAIRE : Mme BRAULT Virginie

11. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS ET ORGANISATIONS INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire explique que les représentants des syndicats et organisations intercommunales doivent être désignés pour le nouveau mandat 2026-2032.
Il propose de délibérer pour ne pas recourir au vote à scrutin secret pour la désignation des référents et correspondants communaux divers.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :
- DECIDE de ne pas recourir au vote à scrutin secret pour la désignation des représentants des syndicats et organisations intercommunales.

Proposition :

Organisme	Membres titulaires	Membres suppléants
SMICTOM VALCOBREIZH	MILLET Serge	LALONNIER Marjorie
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT DU LINON	FROGER René	LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE (SIM)	DEMARQUAY Marie-Thérèse	MORVAN Christine

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260409-2026_090426_28-DE

OFFICE DES SPORTS DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE (OSBR)	LOUAPRE Michèle	LE MER Anne

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la désignation des représentants des syndicats et organisations intercommunales pour le mandat 2026-2032 telle que présentée ci-dessus.

Le Maire,
Serge MILLET

La secrétaire de séance,
Virginie BRAULT



